



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-583

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF DU STADE JEAN-PIERRE LE COADIC DE TAVERNY - N°26MP010

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1°,

Vu le décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération n° 027-2026-JUR03 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de compétences consenties par le Conseil municipal au Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage sportif du stade Jean-Pierre LE COADIC situé sur la commune de Taverny ;

Considérant que le montant du marché a été estimé à 344 000 € HT ;

Considérant en conséquence que le marché a été passé en procédure adaptée conformément aux règles régissant le code de la commande publique ;

Considérant que les critères de jugement des offres ont été fixés et pondérés comme suit :

- **Valeur technique : 50 %**
- **Prix : 40 %**
- **Valeur environnementale : 10 %**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20261002-12112-AR-1-1

Réception en sous-préfecture le : 6 octobre 2026

Publication le : 6 octobre 2026

Détail de la valeur technique (50 %)

Qualité et conception des équipements (20 %)

- Précision photométrique et adaptation aux usages (10 %)

Le candidat devra démontrer la qualité de la conception photométrique des équipements proposés, notamment leur capacité à adapter les distributions lumineuses aux différentes zones de jeu, à optimiser l'uniformité et à limiter les pertes lumineuses.

- Architecture électrique et durabilité (10 %)

Le candidat devra détailler l'architecture des équipements, notamment la dissociation des fonctions d'alimentation et de gestion électronique, les conditions de fonctionnement thermique, l'accessibilité pour la maintenance et la durabilité globale.

Performance du système de pilotage (15 %)

- Fonctionnalités et scénarios d'exploitation (7 %)

Le candidat devra présenter les fonctionnalités de pilotage proposées : scénarios d'usage, capacité à ajuster finement les niveaux d'éclairage, adaptabilité aux différents modes d'exploitation et simplicité d'utilisation.

- Architecture du système de gestion (8 %)

Pertinence de l'architecture de gestion proposée, notamment en matière de répartition de l'intelligence, robustesse du système, limitation des points de défaillance et évolutivité.

Qualité d'éclairage – 10 %

- Stabilité et qualité de la lumière (5 %)

Le candidat devra préciser les caractéristiques de stabilité de la lumière, notamment la limitation du scintillement et la constance du flux lumineux dans le temps.

- Cohérence et intégration de la solution (5 %)

Cohérence globale de la solution proposée, notamment la compatibilité native entre les différents composants et l'optimisation du fonctionnement global.

Méthodologie (5 %)

- Qualité de la méthodologie proposée pour les études, les réglages, la mise en service et l'accompagnement.

Détail de la valeur environnementale (10 %)

- Sobriété et pilotage énergétique (4 %)

Capacité du système à adapter les niveaux d'éclairage aux usages et à optimiser les consommations.

- Durabilité et maintenance (3 %)

Facilité de maintenance, accessibilité des composants et durée de vie.

- Limitation des nuisances (3 %)

Limitation des nuisances lumineuses et précision des distributions.

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au 29 mai 2026 à 12h00 ;

Considérant que des sociétés ont soumissionné et des offres ont été analysées comme indiqué ci-dessous :

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
8	8

Considérant que l'analyse des offres a démontré le caractère économiquement plus avantageux de l'offre déposée par la société CEGELEC Paris (*exerçant ses activités sous l'enseigne « CITEOS »*) ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le marché relatif à des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage sportif du stade Jean-Pierre LE COADIC, et ses éventuels avenants, situé sur la commune de Taverny sont signés avec la société CEGELEC Paris (*exerçant ses activités sous l'enseigne « CITEOS »*), 21 rue de l'Escouvrier à 95200 Sarcelles dûment représentée par Clément MONLAURD, en sa qualité de Chef d'entreprise, pour un montant total de 266 438,50 € HT.
SIRET : 537 915 936 00182

Article 2 :

Le marché court à compter de la notification valant ordre de service jusqu'au parfaitement achèvement des travaux et y compris des obligations en découlant.

Article 3 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2026 et suivants.

Article 4 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 5 :

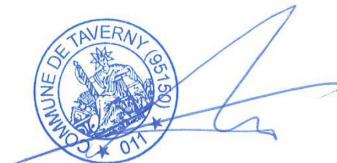
La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et

accès au service disponibles à l'adresse suivante:<https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 2 octobre 2026

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNE DE TAVERNY (93150)' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Florence PORTELLI